

Belgium-Frameries: Development services of real estate

OJ S 65/2023 31/03/2023

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Frameries

Postal address: 1, Rue Archimède

Town: Frameries

NUTS code: BE323 Arr. Mons

Postal code: 7080

Country: Belgium

E-mail: ac.frameries@frameries.be

Telephone: +32 65611211

Fax: +32 65677122

Internet address(es):

Main address: www.frameries.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1126/9R/2023>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Appel à demandes de participation - Marché public relatif à des services de promotion immobilière concernant la rénovation de la Grand Place de Frameries - Projet "Rive Haute"
Reference number: 2023/012

II.1.2. Main CPV code

70110000 Development services of real estate

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE323 Arr. Mons

Main site or place of performance: Grand Place

II.2.4. Description of the procurement

Marché public relatif à des services de promotion immobilière concernant la rénovation de la Grand Place de Frameries - Projet "Rive Haute"

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Qualité / Weighting: 55

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 45

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 60

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

*

13.1. Motifs d'exclusion obligatoire liés à la condamnation définitive pour certaines infractions pénales – art. 67 Loi du 17 juin 2016

Sauf exigences impératives d'intérêt général ou mesures correctrices jugées suffisantes, le Pouvoir adjudicateur doit exclure de la participation à la présente procédure le Soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :

Participation à une organisation criminelle ;
Corruption ;
Fraude ;
Infractions terroristes (y inclus incitation, complicité ou tentative d'une telle infraction) ;
Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal .

Ces infractions sont mieux définies à l'article 61 de l'AR du 18 avril 2017.

L'exclusion obligatoire s'applique également lorsque la personne condamnée par jugement définitif est une personne physique membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance du Soumissionnaire ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein.

L'exclusion s'applique pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement .

13.2. Motifs d'exclusion obligatoire liés aux dettes sociales et fiscales – art. 68 Loi du 17 juin 2016

Sauf exigences impératives d'intérêt général, le Pouvoir adjudicateur doit exclure de la participation à la présente procédure le Soumissionnaire qui a :

Une dette de cotisations de sécurité sociale (dette à l'égard de l'ONSS pour les Soumissionnaires employant du personnel assujetti à l'ONSS) ou d'impôts et taxes égale (dette à l'égard du SPF Finance pour les Soumissionnaires belges) supérieure à 3.000,00 EUR (trois mille euros);

Sauf s'il peut démontrer qu'il dispose à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant égal à sa dette diminué de 3.000,00 EUR (trois mille euros).

S'il constate qu'un Soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations de paiement de cotisations de sécurité sociale ou d'impôts et taxes au sens précité, le Pouvoir adjudicateur donnera l'opportunité au Soumissionnaire de se mettre en règle, à une seule reprise, et de lui en fournir la preuve dans les 5 jours ouvrables de l'invitation qui lui sera adressée.

N'est pas en situation d'exclusion le Soumissionnaire qui, avant la date ultime d'introduction des offres, a payé sa dette (y inclus amendes et intérêts de retard) ou a conclu un accord contraignant à cet effet.

13.3. Motifs d'exclusion facultative liés aux fautes et manquements du Soumissionnaire – art. 70 Loi du 17 juin 2016

Sauf mesures correctrices jugées suffisantes , le Pouvoir adjudicateur peut exclure de la participation à la présente procédure le Soumissionnaire :

Dont le Pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié qu'il a manqué à ses obligations en matière de droit environnemental, social ou du travail telles que visées à l'article 7 de la Loi du 17 juin 2016 ;

En état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou qui a fait l'aveu de leur faillite, a fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans l'Etat membre d'origine du Soumissionnaire ;

Dont le Pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié qu'il a commis une faute professionnelle grave remettant en cause son intégrité ;

Pour lequel le Pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure qu'il a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à...(voir documents du marché)

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Le Soumissionnaire doit attester d'un chiffre d'affaires annuel minimum moyen de 1.000.000 EUR sur les trois dernières années.
2. Le Soumissionnaire fait remplir par un établissement de crédit agréé en Belgique ou dans l'Espace économique européen ("EEE") (au sens de l'article 1, §3 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés cotés en Bourse) une déclaration bancaire établie selon le modèle joint en Annexe du présent Règlement de procédure.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Le Soumissionnaire doit attester d'un chiffre d'affaires annuel minimum moyen de 1.000.000 EUR sur les trois dernières années.
2. L'établissement de crédit atteste par cette déclaration que :
 - Les relations financières qu'il a entretenues avec le Soumissionnaire lui ont donné jusqu'à présent entière satisfaction et qu'il n'a constaté aucun élément négatif méritant d'être relevé ;
 - Le Soumissionnaire jouit jusqu'à présent de son entière confiance ;
 - Sur base des données dont l'établissement de crédit dispose actuellement et sans préjudice du futur, le Soumissionnaire dispose bien de la capacité financière et économique pour financer, concevoir et réaliser les travaux portant sur la construction de l'ouvrage ainsi que prester les services de promotion faisant l'objet du marché en cause.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Le Soumissionnaire démontre avoir réalisé au moins une promotion immobilière d'un complexe immobilier comportant au moins 12 logements.

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Au moins 1 des logements du complexe présenté doit avoir été vendu dans les trois dernières années.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.4. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 22/05/2023 Local time: 14:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les candidatures et offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: de la Science 33

Town: BRUXELLES

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

28/03/2023